



## Municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska

BUREAU DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE, GREFFIÈRE- TRÉSORIÈRE  
SAINT-GERMAIN-DE-KAMOURASKA (QUÉBEC) G0L 3G0

### Province de Québec Municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska

#### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 est adopté comme suit :

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-295**

#### **Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Julie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront à 19 heures 30.

Lundi 9 janvier	Lundi 6 février
Lundi 6 mars	Lundi 3 avril
Lundi 1 <sup>er</sup> mai	Lundi 5 juin
Mardi 4 juillet	Lundi 7 août
Mardi 5 septembre	Lundi 2 octobre
Lundi 6 novembre	Lundi 4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Donné à Saint-Germain-de-Kamouraska, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

Hélène B. Bernier  
directrice générale, secrétaire-trésorière